

Délibération 2021/41

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 10 décembre 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Date d'affichage : 06/12/2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : CONVENTION NEW ENERGY

L'an deux mil vingt et un et le dix décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE – E. BONNIOL- B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – M. HUGOL - S. JEUNET - P. LOUX – C.NOHARET- I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL -C. VIDAL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés :

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de Newenergy.

La société NewEnergy a pour mission d'étudier l'historique des factures, de rechercher les anomalies, d'optimiser les abonnements. La recherche se fait sur les 5 dernières années.

Newenergy, spécialisée dans le contrôle des factures d'énergie, s'engage en cas d'erreur de facturation à faire rembourser à la collectivité les sommes qui lui reviennent de droit.

Il n'y a pas de frais de dossier. La prestation est gratuite, s'il n'y a pas de remboursement ! Newenergy se rémunère sur les gains obtenus à hauteur de 40% dans la limite de 39.900 € TTC.

L'entreprise analyse les consommations, travaille avec le service technique de la commune. Elle saisit, contrôle, identifie les surfacturations et gère les remboursements en travaillant à plus de 95% en autonomie. L'obtention des documents nécessaires à l'audit des dépenses passées se fait à travers les espaces clients. La commune ne s'occupe de rien sauf à transmettre des copies de factures ne figurant pas sur les espaces clients ou des informations relatives à l'usage de sites identifiés.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Mme le Maire à signer la convention New Energy présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL

